

et

Régions et Peuples Solidaires 4 rue Menou

44 000 NANTES

Web : www.federation-rps.org

vous proposent deux demi-journées de
formation et de réflexion sur le thème :

Droits de l'Homme et démocratie : Les
États plus forts que l'Europe et les
Collectivités territoriales ?

Le samedi 26 août 2023
de 16h00 à 21h00
et le dimanche 27 août 2023
de 9h30 à 14h30

Espace culturel
13 Rue Jules Michelet
66190 Collioure

Accès :

Train : Gares de Perpignan ou Collioure

Avion : Aéroport de Perpignan

Le droit à la formation des élu-e-s

Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015.

1- Le droit à la formation issu de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-e-s constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.

2- Le droit individuel à la formation des élu-e-s (DIF élu-e-s) instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations. Chaque élu acquiert 400 € par an maximum (800 € cumulés). L'inscription des élu-e-s doit se faire à partir de son CPF et sur la plateforme de la Caisse des Dépôts et Consignations en suivant les indications y figurant : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>.

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s, enregistré dans le Val de Marne (94), a été renouvelé le 8 juin 2023.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront dans le 1er cas faire l'objet d'une demande de remboursement auprès de la collectivité locale et dans le 2ème cas en suivant les indications lors de l'inscription sur : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>.

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage: celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

Tarifs* pour les deux demi-journées établis par solidarité entre petites et grandes collectivités (élus et agents territoriaux) pour 6h30 de formation effectives :

Communes et intercommunalités de :	
- moins de 1000 habitants	200 €
- de 1000 à 5000	250 €
- de 5000 à 10000	300 €
- de 10000 à 30000	400 €
- de 30000 à 50000	500 €
- de 50000 à 75000	600 €
- de 75000 à 100000	700 €
- plus de 100000	800 €

Conseillers Départementaux et Régionaux	900 €
--	-------

* Les tarifs couvrent les frais de formation et de déjeuner.

Bulletin d'inscription aux deux demi-journées (valant convention simplifiée de formation)

Droits de l'Homme et démocratie : Les États plus forts que l'Europe et les Collectivités territoriales ?
organisée par Formation et Citoyenneté et Régions et Peuples Solidaires

Le samedi 26 août 2023 et le dimanche 27 août 2023 à COLLIOURE (66)

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à : contact@formationcitoyennete.org

Collectivité :

Signature du/de la candidat.e à la formation

Nom :

Prénom :

Adresse :

Nbre d'hab. :

Tel. :

Fonction de l'élue / agent :

Code Postal :

Signature du responsable
avec cachet

Ville :

Email :

CACHET

Droits de l'Homme et démocratie : Les États plus forts que l'Europe et les Collectivités territoriales ?

Samedi 26 août 2023 (16h00-21h00)

15h30 Arrivée et accueil.

16h00 à 19h00 **Justice, droit des peuples et des minorités nationales dans l'Union Européenne : le contre-exemple catalan.**

- Accords de Schengen bafoués, cas du Col de Banyuls et autres passages frontaliers - *Pierre BECQUE, avocat, ancien maire de Banyuls, président du Collectif Albères sans Frontières et Alfons QUERA, directeur de la Casa de la Generalitat à Perpignan.*

- Répression, mandats d'arrêt, violations des droits démocratiques des citoyens, espionnage - *Nicolas MARTY, professeur d'histoire contemporaine de l'Université de Perpignan et Aurora MADAULA, députée et membre du bureau du Parlement Catalan.*

- Droit international, suites juridiques en relation au conflit entre le Royaume d'Espagne et les Catalans - *Carles PUIÇDEMONT, président légitime de Catalogne.*

19h30 **Dîner**

Dimanche 27 août 2023 (9h30-14h30)

09h30 à 11h00 **Réformes institutionnelle et constitutionnelle, que peut-on en attendre ?**

- Les langues régionales bannies de l'administration, le cas du catalan - *Marie COSTA, maire d'Amélie-les-Bains.*

- Langues régionales : bilans et perspectives deux ans après la loi Molac - *Paul MOLAC, député R&PS de Bretagne (groupe LIOT).*

Pause

- Des régions et des territoires bientôt autonomes ? Exemple de la Corse - *(Intervenant.e à préciser).*

- Démocratie territoriale, comment répondre aux aspirations territoriales ? - *Véronique BERTILE, maître de conférences en droit public à l'Université de Bordeaux.*

12h45 Bilan et fin de la formation.

13h00 à 14h30 **Déjeuner**

Durée effective de la formation : 6h30

formation
Citoyenneté

FORMULAIRE D'INSCRIPTION À

REEMPLIR ET À ENVOYER :

Formation et Citoyenneté :

contact@formationcitoyennete.org